

	Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de BRESSUIRE	n° d'ordre 23167
	SEANCE du : 16 octobre 2023	

L'an deux mille vingt-trois, le 16 octobre à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 10 octobre 2023.

ETAIENT PRESENTS

Anne-Marie BARBIER	Yannick CHARRIER	Etienne HUCAULT	Alain ROBIN
Thierry BAUDOQUIN	Bruno COTHOUIS	Emmanuelle MENARD	Philippe ROBIN
Bérangère BAZANTAY	Sandrine DELUGEAU	Jean-François MOREAU	Anne ROUX
Florence BAZZOLI	Pascale FERCHAUD	Jean-François MORIN	Marinette TALLIER
Hélène BROSEAU	Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU	Nathalie MOREAU à partir de 19h20	Rodolph THIBAudeau
Pierre BUREAU	Pascal GABILY	Pierre MORIN	Véronique VILLEMONTAIX
Sandra CAILTON	Bruno BODIN	Arnaud PRINTEMPS	

POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES

Constance MACKOW - pouvoir à Rodolph THIBAudeau	Marie JARRY - pouvoir à Emmanuelle MENARD	Jamel CHENIOUR - pouvoir à Bruno COTHOUIS
Nathalie MOREAU jusqu'à 19h20	Stéphanie FILLON	Philippe BARON
Anita BRIFFE		

Secrétaire de séance : Bruno COTHOUIS, assisté des services de la Ville sous couvert de la Directrice Générale des Services.

Assistaient également : Delphine CHESSERON - Directrice Générale des Services

Yoan FONTENEAU - Directeur des services techniques



Tarifs de l'école de Golf

Il est proposé de ne pas augmenter les tarifs de l'école de golf et du parcours d'apprentissage pour l'année scolaire 2023/2024, soit du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2024.

Ecole du Golf		
TARIFS SAISON 2023/2024		
ABONNEMENT	SELEX DE BALLES	
Compact adulte du 01/09 au 31/08	1 jeton membre	
Compact couple du 01/09 au 31/08	1 jeton non-membre	
Compact 18/25 ans du 01/09 au 31/08	1 jeton -18ans membre + non membre	
Compact 13/18 ans du 01/09 au 31/08	10 seaux + 2 offerts membre	
Compact -13ans du 01/09 au 31/08	10 seaux + 2 offerts non membre	
Prorata Janvier/Février compact jusqu'au 31/08	10 seaux + 2 offerts -18 ans membre + non membre	
Prorata Mars/Avril compact jusqu'au 31/08		
Formule accompagnement : abonnement Du 01/09 au 31/08 + 4 h de cours particuliers + 4 seaux de balles		
	COURS DE GOLF	
ECOLE DE GOLF	1 heure (max. 2 pers.)	
35 leçons + abonnement à juin (hors stages)	30 minutes (max. 2 pers.)	
35 leçons + abonnement compact	Parc Go for Golf 4x1h collectif + 4 seaux	
Ecole de golf de mars à juillet	5 x 30 min + 1h particuliers	
	1 heure collective (3 à 6 pers.) prix/pers.	
Stage Jeune	Formule coaching 20h de cours	
Stage jeune 90 min membre	Stage découverte adulte	
Stage jeune 3 journées/pers. membre	Stage perfectionnement	
Stage jeune 90 min non membre	Cours extérieur /h	
Stage jeune 3 journées/pers. non membre		
	Entreprises initiation prix/h (30 pers. Max)	
GREENFEES	Entraînement Equipe prix/pers.	
Compact à la journée	Péri-éducatif la séance	
Compact 13/25 ans	Ess scolaires prix/h (1classe)	
Compact - 13 ans	Pass sport loisir la séance de 2h	
Greenfee Le club gold	Groupe de 4 à 20 pers. Office de tourisme 3h30	
Greenfee Le club classic		
	ALITRES ACTIVITES	
	Droit de jeu	
	MODALITES DE PaiEMENT PAR PRELEVEMENTS	
	Formule coaching 20h de cours	
	Compact adulte du 01/09 au 31/08	
	Compact couple du 01/09 au 31/08	
	Ecole de golf	
	PAIRAILLAGE	
	Abonnement individuel -10%	
	Abonnement Couple -5% 1 filéed	
	Abonnement Couple -10% 2 Filéed	
	Le partenariat est sous forme de remise pour les joueurs membres invitant un ami à prendre un abonnement. Une remise de 5 à 10% sous conditions variables sur les abonnements ci-dessus.	
	TRUCKING	
	Soirée Truckman entreprise	
	Soirée évènementielle / p	
	Location extérieur à la journée	
	Utilisation libre pour 1h et 1 personne / p	
	Utilisation libre pour 1h et 2 à 3 personnes / p	
	Utilisation libre pour 1h pour 4 personnes / p	

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide :

- DE VALIDER cette proposition

Accusé de réception en préfecture
079-217900497-20231020-DG_DEL_2023_167-DE
Date de télétransmission : 20/10/2023
Date de réception préfecture : 20/10/2023

Auteur de l'acte : Ville de Bressuire / Transmis au contrôle de légalité et mis en ligne le : 18 OCT. 2023

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,

Bruno COTHOLIS



Le Maire,

Emmanuelle MENARD



Accusé de réception en préfecture
079-217900497-20231020-DG_DEL_2023_167-DE
Date de télétransmission : 20/10/2023
Date de réception préfecture : 20/10/2023